

## MAC APS hors SST

<b>Durée :</b> 27.00 heures (4.00 jours)	<b>Nb de participants :</b> De 4 à 12
<b>Lieu de formation :</b> - <b>SOLARIS DEVELOPPEMENT</b> 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE - <u>ou</u> <b>dans vos locaux</b>	<b>Dates de sessions :</b> voir notre catalogue en ligne <a href="https://solaris.catalogueformpro.com">https://solaris.catalogueformpro.com</a>
<b>Tarifs :</b> - Inter : 390.00 euros /participant - Intra : 4 990.00 euros / session (hors déplacement) (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	

### Délai d'accès :

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

### Profils des apprenants

- Agents de Prévention et de Sécurité souhaitant renouveler leur carte professionnelle

### Prérequis

- Pièce d'identité en cours de validité
- Carte professionnelle en cours de validité et arrivant à échéance dans les 24 mois précédant l'entrée en formation  
Ou carte professionnelle non valide et autorisation préalable du CNAPS valide
- Secourisme en cours de validité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- NOTA : Les personnes non-titulaires d'une CNI française doivent également fournir un justificatif d'aptitude en langue française de niveau B1 minimum.

### Objectifs pédagogiques

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravés

### Contenu de la formation

- Environnement juridique de la sécurité privée
  - Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle
  - Connaître les principes de la République française
- Compétences opérationnelles générales
  - Gérer les conflits
  - Maîtriser les mesures d'inspection/filtrage
- Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes
  - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
  - Connaître les niveaux de risque associés
  - Connaître les différents matériels terroristes
  - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
  - Détecter et prévenir ; les bons réflexes face aux menaces terroristes
  - Savoir entretenir sa culture de la sécurité
  - Se protéger soi-même

- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notion de secourisme tactique
- Alerter les secours

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, encadrée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.</li> <li>• Documents supports de formation projetés et individuels</li> <li>• Exposés théoriques</li> <li>• Etude de cas concrets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles de présence.</li> <li>• Questions orales ou écrites (QCU, questionnaires après chaque UV etc.)</li> <li>• Mises en situation.</li> <li>• Formulaires d'évaluation de la formation.</li> <li>• Certificat de réalisation de l'action de formation.</li> <li>• Fiches d'évaluation</li> </ul>

### Résultats attendus de la formation :

Justifier du maintien et de l'actualisation des compétences nécessaires pour le renouvellement de la Carte Professionnelle

### Modalités d'obtention :

Formation non certifiante

### Détails sur la certification :

Formation non certifiante

Délivrance d'une attestation de formation à l'issue de la formation permettant de demander le renouvellement de la Carte Professionnelle au CNAPS

## Nos engagements "qualité"

### Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

6 rue Paul Eluard  
26800 Portes-lès-Valence

[www.solaris-developpement.fr](http://www.solaris-developpement.fr)

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143226  
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° IJA : 0261570R | N° Autorisation d'exercice CNAPS : FDR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002  
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP | Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFRAPS